

La traduction de cette page a été générée par traduction automatique [Lien]. Les traductions automatiques peuvent comporter des erreurs susceptibles de nuire à la clarté et à l'exactitude; le Médiateur décline toute responsabilité en cas de divergences. Pour obtenir les informations les plus fiables et pour assurer la sécurité juridique, veuillez consulter la version source en anglais dont le lien figure ci-dessus. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [politique linguistique et de traduction](#) [Lien].

Comment le Conseil veille à la transparence du processus conduisant à l'adoption de sanctions

Affaire ouverte

Affaire SI/3/2022/LDS - **Ouvert le** 03/06/2022 - **Décision le** 15/02/2023 - **Institution concernée** Conseil de l'Union européenne |

M. Jeppe Tranholm-Mikkelsen

Secrétaire général

Conseil de l'Union européenne

1048 BRUXELLES

Monsieur Tranholm-Mikkelsen,

L'Union européenne et ses institutions ont condamné l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine ainsi que les crimes de guerre présumés commis par les forces armées russes. L'Union a reconnu que la Russie vise non seulement l'Ukraine et la stabilité de l'ordre de paix international, mais aussi les valeurs que défend l'Europe. L'UE prend des mesures de grande envergure et sans précédent pour entraver la capacité de la Russie à financer son agression.

Les sanctions adoptées par le Conseil ont un intérêt public fort et légitime, qui visent à mettre fin à cette agression injustifiée. La transparence dans ce domaine peut également contribuer à maintenir le soutien public à de telles sanctions, en cette période difficile.



La «carte des sanctions de l'UE» du Conseil est un outil utile pour fournir des informations actualisées sur les sanctions adoptées par l'UE [1] . Le Conseil déploie également des efforts considérables pour expliquer au public ce que ces sanctions signifient dans la pratique et comment l'UE travaille à leur mise en œuvre [2] .

Le public peut accéder aux règlements et décisions du Conseil pertinents sur lesquels les mesures restrictives sont fondées par l'intermédiaire du registre public du Conseil. D'autres documents clés relatifs à l'adoption de sanctions ne sont toutefois pas divulgués de manière proactive. Ces autres documents clés comprennent:

- les propositions de la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en vue de l'adoption des décisions du Conseil,
- les propositions communes de la Commission et du haut représentant en vue de l'adoption de règlements du Conseil, et
- les notes relatives à la procédure écrite précédant l'adoption des décisions et règlements du Conseil.

Bien que le public puisse présenter des demandes d'accès à ces documents, je ne suis pas sûr que cela garantisse une transparence adéquate compte tenu des circonstances particulières d'aujourd'hui. Compte tenu des conséquences majeures de ces mesures essentielles, le public devrait être en mesure, dans toute la mesure du possible, de suivre le processus décisionnel et de comprendre comment la décision finale a été prise. Si les décisions et règlements du Conseil en question ne sont pas des actes législatifs de l'Union en tant que tels, les documents en question sont des «documents législatifs» au sens du règlement no 1049/2001 en ce qu'ils sont établis ou reçus dans le cadre de procédures d'adoption d'actes juridiquement contraignants dans ou pour les États membres.

Tout en reconnaissant la sensibilité politique des sanctions et leur processus d'adoption, je voudrais demander au Conseil d'examiner s'il existe, si possible, d'autres documents qui pourraient être mis à la disposition du public de manière proactive.

Je vous serais reconnaissant de recevoir votre réponse au plus tard le 15 juillet 2022, que j'ai l'intention de publier sur notre site web.

Si le Conseil a besoin d'informations complémentaires sur cette initiative, l'agent d'enquête compétent est Mme Leticia Díez Sánchez.

Le vôtre sincèrement,

Emily O'Reilly Médiatrice européenne

Strasbourg, le 03/06/2022



[1] <https://sanctionsmap.eu/#/main> [Lien].

[2]

<https://www.consilium.europa.eu/en/policies/sanctions/restrictive-measures-against-russia-over-ukraine/history-restr>
[Lien].